



**HAL**  
open science

# Définir (ou non) le public cible d'un dispositif de politique publique, quels enjeux ? L'exemple du dispositif Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE) dans les quartiers prioritaires de Marseille

Emilia Codron

## ► To cite this version:

Emilia Codron. Définir (ou non) le public cible d'un dispositif de politique publique, quels enjeux ? L'exemple du dispositif Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE) dans les quartiers prioritaires de Marseille. 8ème Congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS) Classer, Déclasser, Reclasser, AFS, LEST, Département de sociologie, AMU, Aug 2019, Aix-en-Provence, France. hal-02489000

**HAL Id: hal-02489000**

**<https://hal.science/hal-02489000v1>**

Submitted on 24 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Proposition de communication Congrès AFS – RT 6

Définir (ou non) le public cible d'un dispositif de politique publique, quels enjeux ?  
L'exemple du dispositif Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE) dans les quartiers prioritaires de  
Marseille  
Emilia Codron – LEST - AMU

### **Résumé :**

Cette communication s'attache à définir le public cible d'un dispositif de politique publique de l'emploi ainsi que son public effectif, et les enjeux qui y sont liés.

**Mots clés :** Emploi – insertion – Politiques Publiques – Quartiers prioritaires – Politique de la Ville – Service Public de l'Emploi – Non-recours – Bénéficiaires – Invisibles -

### **Proposition de communication :**

Cette communication s'insère majoritairement dans l'axe 3 « Classer, être classé, être gouverné » et dans l'axe 1 « L'action publique et la catégorisation des problèmes ».

Le dispositif Mobilisation Orientation Vers l'Emploi (MOVE) vise à rapprocher les personnes « éloignées de l'emploi » résidant dans les quartiers prioritaires de Marseille du Service Public de l'Emploi (SPE : Pôle Emploi, Mission Locale, etc.).

Les animateurs MOVE interviennent dans les centres sociaux situés en quartiers prioritaires « Politique de la Ville » (QPV). Ils reçoivent les personnes en recherche d'emploi, qu'ils doivent orienter vers le SPE, soit au sein du centre social si des permanences hebdomadaires de Pôle Emploi ou de la Mission Locale s'y tiennent, soit directement vers leurs agences respectives.

C'est un dispositif de politique publique multi-partenarial : plusieurs institutions le financent (Préfecture, Métropole), des centres sociaux le mettent en œuvre en salariant les animateurs, qui sont en lien quotidien avec les conseillers en insertion du SPE. Il est également à la croisée de plusieurs secteurs de l'action publique (Emploi et développement économique, insertion, action sociale).

Moi-même animatrice du dispositif pendant cinq ans, j'ai décidé d'en faire un objet de recherche sociologique.

Au-delà de mes questionnements sur sa genèse et sur le travail concret des animateurs, je me suis rapidement questionnée sur le public visé et réel du dispositif MOVE.

En effet, qui sont ces personnes « éloignées de l'emploi » ? A quelles catégories plus classiques de l'action publique renvoient-elles ? Les bénéficiaires réels du dispositif correspondent-ils à ces catégories mobilisées et si non que cela nous indique-t-il ?

Mon positionnement de « participante observante » me permet de m'appuyer sur un corpus de matériaux varié : entretiens avec les parties prenantes, analyse des documents rendant compte du financement, de l'organisation, du suivi et de l'évaluation du dispositif, mais aussi observation lors de différents temps de travail. A cela s'ajoute une analyse quantitative statistique du public reçu.

Que disent les différents documents encadrant le dispositif et les missions des animateurs MOVE quant au public cible ? Ils sont nombreux (1 appel à projet datant de 2014<sup>1</sup>, 4 feuilles de route établies entre 2014 et 2018 et le cadre conventionnel 2019 qui leur a fait suite) et évolutifs.

Les changements relevés dans la définition du public cible et les missions des animateurs sont révélateurs d'un dispositif « flou » (on pourrait dire « fonctionnellement flou »), qui évolue au gré des allers-retours entre les différentes parties prenantes, sur le terrain et dans les instances de décision.

Le public cible est défini comme l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant en quartier prioritaire, avec des nuances quant au public « à privilégier » qui varient dans le temps.

Les deux documents de 2014 mettent l'accent sur le lien avec le SPE. Les bénéficiaires sont :

« Tous demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et plus particulièrement ceux qui sont *les plus éloignés du contact avec les structures du Service Public de l'Emploi* » (Appel à projet ACSé, 2014).

« Tous demandeurs d'emploi, *non accompagnés par le Service Public de l'Emploi*, issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et plus particulièrement ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail » (1<sup>ère</sup> feuille de route 2014).

La notion d'éloignement du marché du travail introduite ici, sera reprise dans tous les documents suivants, qui ne mentionnent plus le critère de proximité avec le SPE :

« Tous demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et plus particulièrement *ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail* » (feuille de route 2015)

« Publics en recherche d'emploi, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (dont *personnes les plus éloignées de l'emploi freinées dans leur trajectoire vers l'insertion professionnelle*) » (feuilles de route 2016 et 2017).

---

<sup>1</sup> Le dispositif MOVE remplace en 2014 le dispositif PAPEJ – Point d'appui pour l'emploi des jeunes, en s'étendant à tous les demandeurs d'emploi, y compris adultes.

Le cadre conventionnel – feuille de route 2019 ne fait plus état clairement du public cible mais mentionne : « L'objectif du dispositif MOVE est la mobilisation, l'accueil, l'information et l'orientation des *publics éloignés de l'emploi (et demandeurs d'emploi) habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville* » ainsi que « *les publics éloignés (de l'emploi, d'une démarche d'insertion professionnelle)* ».

Il est important de noter que ce cadre conventionnel, à la différence des autres feuilles de route, a été rédigé par une consultante indépendante, animatrice du réseau des animateurs MOVE, à la suite d'un travail de réflexion et d'objectivation de leurs pratiques. Il a ensuite été amendé et validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Il nous semble intéressant de revenir sur la définition de ces termes.

Qu'est-ce qu'une personne « éloignée de l'emploi » ? Il n'existe pas de définition consensuelle. Pour le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, il s'agirait des « personnes n'ayant pas du tout travaillé depuis un certain temps (souvent un an, soit un demandeur d'emploi de longue durée - DELD), et souhaitant travailler avec de ce fait des probabilités amoindries de trouver un emploi" (COE, 2014). Selon le Rapport général du Grenelle de l'Insertion, il s'agit de « Toute personne qui, par son histoire, sa formation ou son état de santé se trouve durablement exclue du marché de l'emploi classique et qui nécessite un accompagnement spécialisé à la fois social et professionnel »<sup>2</sup> (Rapport général du Grenelle de l'Insertion, p°11,2008). Cet ensemble hétérogène représenterait environ 2 millions de français.

Cette définition ne correspond pas exactement aux catégories administratives plus classiques, comme celle des bénéficiaires du RSA (conditionné par de faibles ressources du foyer) ou les DELD, ni à d'autres catégories comme celles des NEETs (Not in Education, Employment or Training – jeune ni étudiant, ni employé, ni stagiaire). Cependant elles se recoupent souvent.

Pour prolonger ce questionnement, on se demandera également ce que veut dire « éloigné du service public de l'emploi » ? Une personne éloignée du SPE est-elle forcément une personne qui n'est pas inscrite au SPE ? Peut-elle être inscrite mais sans être suivie de manière régulière ? Et comment qualifier cette régularité ? Un demandeur d'emploi ayant un RDV téléphonique tous les 4 mois avec son conseiller Pôle Emploi (ce qui correspond à la modalité la plus souple) est-il accompagné ?

Prenons l'exemple de quelques bénéficiaires.

Zahra est âgée d'une cinquantaine d'années, elle est arrivée en France avec sa famille en 2016. Elle a un diplôme algérien d'assistante maternelle et a travaillé quelques temps en tant que femme de chambre et agent de service à l'hôpital d'Oran. En France, elle a effectué quelques ménages chez des particuliers,

---

<sup>2</sup> Notons que ces définitions font référence à la personne, mais jamais à son lieu d'habitation (QPV)

qu'elle a trouvés par bouche-à-oreille. Lors de sa première visite fin 2016, elle dit vouloir travailler au plus vite. Zahra n'est pas familière du SPE : Elle « connaît » Pôle Emploi (et la Mission Locale, où sa fille est suivie), mais n'y est pas inscrite et ne sait pas comment ça fonctionne (actualisation, accompagnement...). Son mari travaille et ils ne sont pas bénéficiaires des minima sociaux. On peut considérer qu'elle est bien éloignée du SPE, puisqu'elle le connaît très mal, et également éloignée de l'emploi (pas de diplôme français ni d'expérience significative). L'animatrice MOVE procédera à son inscription à Pôle Emploi et la positionnera sur une formation d'Assistante de vie aux familles. Aujourd'hui Zahra a obtenu son diplôme et travaille pour une association d'aide à domicile. Elle souhaiterait de nouveau être accompagnée pour trouver un emploi dans une maison de retraite ou un hôpital, pour réduire ses déplacements.

Nadhir a 34 ans, il a obtenu un titre de coffreur bancheur en 2009, quelques années après son arrivée en France, et a travaillé plusieurs années dans ce domaine, en intérim. Il enchaîne des périodes d'emploi et des périodes de chômage. Lors de sa première rencontre avec l'animatrice MOVE en 2016, il souhaite actualiser son CV mais ne sait pas utiliser l'ordinateur. Inscrit à Pôle Emploi et bénéficiaire du RSA, il déclare ne pas être suivi par un conseiller. L'animatrice MOVE lui propose un suivi par le PLIE<sup>3</sup>, pour l'aider à trouver un emploi plus stable. Bien que tout d'abord réticent, il accepte. Nadhir reviendra quelques semaines plus tard. Il déclare avoir trouvé une mission d'intérim de plusieurs mois « tout seul », et ne comprend pas pourquoi la conseillère PLIE lui demande de lui fournir les justificatifs de son embauche. Il souhaite mettre fin à l'accompagnement, qui selon lui « ne sert à rien », il « perd son temps » et « se débrouille très bien tout seul ».

Peut-on dire que Nadir est « éloigné de l'emploi » ? Il a les compétences nécessaires, le permis de conduire et pas de freins périphériques. Pourtant il n'a pas travaillé de manière régulière depuis plus d'un an (mais n'est-ce pas le lot de nombreuses personnes du secteur du BTP ?). Peut-on dire qu'il est éloigné du SPE, dans la mesure où il le connaît mais n'y a que peu recours et se montre réticent à y recourir ?

Malik a 30 ans et a toujours vécu à Marseille. Il a arrêté l'école en 1<sup>ère</sup> année de CAP Boulangerie, suite à la détection d'une allergie. Il a été suivi par la Mission Locale, a intégré l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance puis a travaillé 2 ans dans un chantier d'insertion. Ensuite, il a enchaîné des petits boulots (surtout en tant qu'agent d'entretien) et des périodes de chômage. Inscrit à Pôle Emploi, il a intégré plusieurs dispositifs d'accompagnement (DAIE, PLIE, action « Activ Projet » déléguée par Pôle Emploi à un prestataire extérieur, etc.). Depuis 2014, Malik vient régulièrement voir l'animatrice MOVE en parallèle de ses différents accompagnements. Elle l'aide à postuler en ligne à de nombreuses offres. Il réussit ainsi à décrocher un contrat aidé de 2 ans en tant qu'agent polyvalent dans un collège. Cet emploi ne sera pas pérennisé, l'employeur préférant embaucher un autre demandeur d'emploi pour continuer à bénéficier des aides

---

<sup>3</sup> Dispositif d'accompagnement Individualisé à l'Emploi : Accompagnement socioprofessionnel à destination des bénéficiaires du RSA

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Accompagnement socioprofessionnel pour les personnes ayant un niveau scolaire infra Bac et n'ayant pas travaillé de manière régulière depuis au moins 2 ans.

liées aux contrats aidés.

Malik connaît bien le SPE. Malgré cela, il reste éloigné de l'emploi. L'animatrice MOVE se rendra compte après plusieurs mois qu'il est quasiment illettré. Sa posture « nonchalante » et « désabusée » rebute tant les accompagnateurs à l'emploi que les employeurs. Aujourd'hui, Malik multiplie toujours les candidatures en ligne. Il a réussi à trouver un remplacement d'un mois et demi « par un ami » en tant qu'agent d'entretien.

Sans multiplier les exemples, on voit que les situations sont plus complexes que les catégories mobilisées dans les documents officiels, et que la situation des personnes reçues par les animateurs MOVE est souvent floue et plurielle.

Le dispositif semble aujourd'hui cibler, de manière assez large, les personnes éloignées de l'emploi qui, indépendamment de leur inscription au SPE<sup>4</sup> et de leur appartenance à une catégorie administrative précise (DELD, BRSA...), ne seraient pas inscrites dans un parcours d'accompagnement socioprofessionnel (par exemple le PLIE, le DAIE, l'Accompagnement global ou prestation déléguée par Pôle Emploi, la Garantie Jeunes...).

Ce non-recours<sup>5</sup> est principalement expliqué dans les premiers documents cadres par le manque d'information de ces publics :

« Il existe de nombreux dispositifs favorisant l'accès à l'emploi, que ce soit dans le cadre du droit commun ou dans le cadre de la Politique de la Ville, qui ciblent prioritairement les publics résidents des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. On constate cependant un *déficit d'information des bénéficiaires potentiels de ces mesures* » (feuilles de route 2014, 2015 et 2016).

Seul le cadre conventionnel 2018 mentionne timidement une autre cause potentielle au non-recours, à savoir le « *déficit d'information et de mobilisation des bénéficiaires potentiels sur ces mesures* ».

Les cadres à l'origine du dispositif montreront à l'oral une vision (un peu) plus fidèle à la réalité :

« Et parallèlement à ça y'avait le rapport des ZUS qui dit, ça c'est le cas de Marseille, on a 40% des demandeurs d'emploi qui sont dans les quartiers prioritaires et dans nos dispositifs de droit commun on a 20% de ces publics issus de ces quartiers. Donc y'a un bug, il faudrait au moins qu'on soit équivalent. Et pourquoi ? On fait des études. Ben parce que on se rend compte que les gens des quartiers ne vont plus, ont besoin d'être remobilisés dans un premier temps, écoutés, qu'il y a des freins qui sont soit de l'auto-discrimination ou alors des freins tellement importants qu'ils ne sont

---

<sup>4</sup> Ce qui n'était pas le cas à son démarrage puisqu'il ciblait avant tout des personnes éloignées de l'emploi et non inscrites au SPE, c'est-à-dire celles qu'on pourrait qualifier d'invisibles.

<sup>5</sup> Le non-recours aux politiques sociales « renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre » (Warin, 2016). Philippe Warin s'attache dans son ouvrage à définir une typologie du non-recours qui permet de complexifier ce phénomène et de ne pas seulement l'expliquer par des « manques » individuels.

pas en capacité d'être employés, là y'a un besoin, faut qu'on aille les chercher » (entretien avec une cadre de la Préfecture, à l'origine du dispositif MOVE).

NO : « Parce que l'objectif, c'est d'orienter les gens vers le SPE, c'est de faire le lien avec le droit commun auquel les personnes n'ont pas accès. Elles n'ont pas accès à leurs droits.

Moi : Et pourquoi elles n'y ont pas accès à votre avis ?

NO : Je pense qu'il y a des personnes qui méconnaissent leurs droits, il y a des personnes pour qui l'accès à l'institution c'est compliqué, il y a des personnes qui n'ont plus d'espoir donc ils se disent ben toute façon l'emploi c'est pas pour moi. Il y a des générations qui n'ont pas vu leurs parents travailler, donc la référence au travail, voilà... Il y a des personnes qui pensent, et là, je ne vais parler que de mon institution, « voilà, ils sont là pour nous taper dessus, pour nous casser et pas nous accompagner, bref ça sert à rien » (entretien avec une cadre Pôle Emploi en charge des permanences dans les quartiers, octobre 2016).

Cette réduction du non-recours au déficit d'information et éventuellement de mobilisation dans les documents cadres amène à définir le travail des animateurs, comme un travail d'orientation vers le SPE, au sein d'un parcours très linéaire et composé de « marches » vers l'emploi :

« L'animateur MOVE est en lien constant avec le conseiller [du SPE] en charge des permanences mises en œuvre dans les centres sociaux. Les publics (hors demandeurs d'emploi de longues durées ou de 16 à 25 ans) non-inscrits, ou non-inscrits dans un parcours d'accompagnement mobilisés par les MOVE sont orientés vers le conseiller en charge des permanences ou l'agence de proximité Pôle Emploi. Celui-ci l'accueille et approfondit le diagnostic de sa situation professionnelle, en vue d'une orientation vers l'agence de proximité et un conseiller implanté dans l'agence. Il est ensuite proposé aux publics de s'inscrire dans l'un des dispositifs portés par Pôle Emploi et/ou vers un parcours d'accompagnement » (feuille de route 2016).

De la même manière, il est indiqué que les jeunes doivent être orientés vers la Mission Locale, les demandeurs d'emploi de longue durée vers le PLIE et les bénéficiaires du RSA vers le DAIE.

L'animateur MOVE est considéré comme un rabatteur vers les permanences du SPE.

Dans la même logique, au démarrage des permanences Pôle Emploi dans les quartiers, les conseillers ont pour consigne de ne recevoir que les personnes non-inscrites, les autres devant se déplacer en agence. Leurs prérogatives seront élargies par la suite pour qu'ils puissent fournir un « premier niveau d'information » à tout demandeur d'emploi :

« Après, je ne sais pas si vous vous en souvenez, au début on avait dit aux MOVE, vous n'orientez sur les permanences Pôle Emploi que les gens qui ne sont pas inscrits. Mais en fait on s'est rendu compte que la plupart, ils sont inscrits. Ils sont inscrits, mais être inscrit ça ne veut pas dire qu'ils ont accès à toute l'offre de service et à l'accompagnement » (cadre Pôle Emploi, entretien octobre 2016).

La permanence est dans un premier temps pensée comme un lieu d'information et d'orientation, et ni l'animateur MOVE ni le conseiller du SPE ne doivent rédiger des CV ou aider à la recherche d'emploi.

Cette logique très catégorielle et administrative est très éloignée de la réalité vécue par les acteurs de

terrain. Les animateurs MOVE sont confrontés à des injonctions contradictoires : d'un côté, les donneurs d'ordre qui les considèrent comme un maillon entre les personnes éloignées du SPE (même inscrites) et le SPE, de l'autre les bénéficiaires qui sont souvent en demande d'un véritable accompagnement à l'emploi.

Pour mieux connaître le public réel du dispositif et ses demandes, nous avons réalisé une analyse statistique du public reçu par l'ensemble des 12 animateurs MOVE en 2016. L'analyse est en cours mais les premiers résultats sont marquants.

Sur plus de 2000 personnes reçues, 43,1 % sont des femmes, et 45% ont 25 ans ou moins.

Bien qu'il existe des différences selon les quartiers et les animateurs, les bénéficiaires sont caractérisés par des traits communs :

- peu ou pas de diplôme : 49% des bénéficiaires n'ont pas de diplôme, et 32% ont un diplôme inférieur au Bac (CAP ou BEP) ;
- des expériences professionnelles plus ou moins longues, mais souvent des carrières hachées, et l'alternance de périodes d'emplois, de chômage, d'inactivité ;
- un fort taux de bénéficiaires du RSA (32,9% des personnes reçues, contre 27,1% dans les QPV métropolitains et 13,6% dans l'ensemble de la métropole en 2016) et une grande précarité ;
- des « problématiques périphériques » nombreuses et qui se cumulent souvent : illettrisme, illettrisme, problèmes de santé, de surendettement, difficultés à trouver un mode de garde pour les enfants, etc.<sup>6</sup>.

On peut avancer que le public reçu effectivement par les animateurs MOVE est bien, dans sa majorité, éloigné de l'emploi.

Outre ces caractéristiques communes, ont-ils des situations similaires vis-à-vis du SPE ?

On constate que 61,1% des personnes reçues étaient inscrites à Pôle Emploi ou à la Mission Locale lors du premier RDV avec l'animateur MOVE.

Si l'on retranche les jeunes de moins de 16 ans (souvent des élèves de 3<sup>ème</sup> en recherche de stage de découverte – 1,1%) ainsi que les étudiants (en recherche d'un job d'été ou d'un stage, proportion non connue) et les personnes en situation irrégulière sur le territoire (proportion non connue), on peut dire qu'environ 1/3 des personnes effectivement reçues n'étaient pas inscrites au SPE alors qu'elles pourraient l'être.

Mais comme nous l'avons dit, les personnes éloignées de l'emploi peuvent aussi être inscrites au SPE.

Pour aller plus loin, nous avons mené une analyse plus fine sur un échantillon de la population d'étude, à savoir le public reçu l'année suivante par une animatrice (moi-même, ce qui me permettait d'avoir plus d'informations sur le profil des personnes), soit 214 bénéficiaires. Cette étude statistique a été complétée

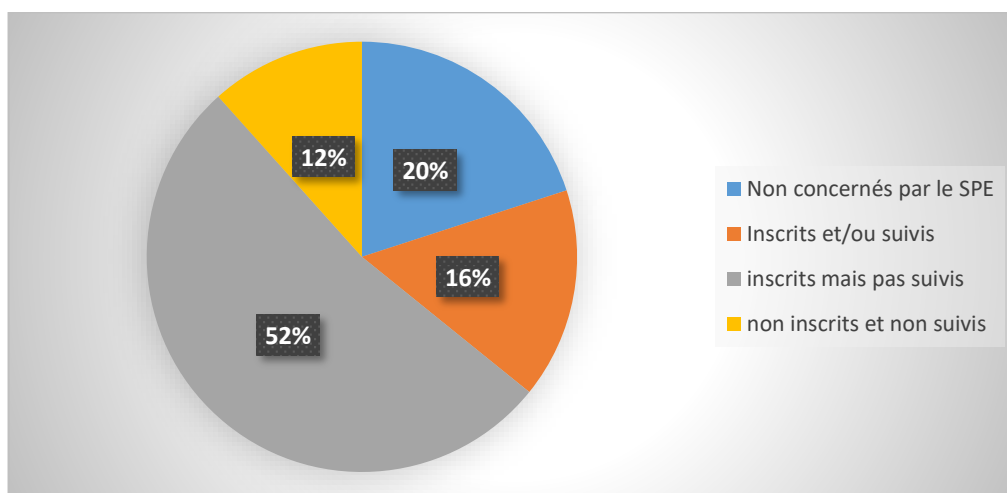
---

<sup>6</sup> Les freins périphériques peuvent être définis comme l'ensemble des obstacles hors la qualification et l'expérience professionnelles qui empêchent de trouver un emploi ou de s'engager dans une démarche d'insertion.



par des entretiens avec des bénéficiaires, ce qui nous a permis de mieux appréhender la complexité des situations et les raisons pour lesquelles ils ont recours au dispositif MOVE.

#### La situation des bénéficiaires vis-à-vis du SPE au 1<sup>er</sup> RDV :



Source : élaboration propre

Là encore, les résultats sont intéressants :

20% des personnes reçues ne sont pas concernées par le SPE. Il s'agit de jeunes étudiants en recherche de stage ou de jobs d'été, mais aussi de salariés à temps complet souhaitant entamer une formation, et à la marge des personnes sans autorisation de séjour.

16% des personnes reçues déclarent être inscrites au SPE et suivies dans leurs démarches, et 52% déclarent être inscrites mais pas suivies par un conseiller<sup>7</sup>.

Nombre d'entre elles souhaitent une aide ponctuelle. Il s'agit de les aider à rédiger un CV ou à postuler à une offre, à se préparer à un entretien. D'autres viennent simplement pour réaliser l'actualisation mensuelle, ou pour se faire expliquer un courrier reçu du SPE. La réponse rapide et concrète des animateurs MOVE les satisfait et ils ne reviendront pas ou longtemps plus tard pour une autre demande ponctuelle.

D'autres encore recherchent un véritable accompagnement, sur le long terme, plus global et plus approfondi. Ils mettent en avant la relation de confiance qu'ils entretiennent avec l'animateur, au sein du centre social vu comme une « institution familière » (Siblot, 2006). La disponibilité et l'écoute de l'animateur, son accueil « inconditionnel » (quelles que soient la situation du bénéficiaire et sa demande,

<sup>7</sup> Ces résultats sont basés sur les déclarations des personnes enquêtées. Nous revenons plus en détail sur ce choix méthodologique et ses implications dans notre travail de recherche.

souvent sans RDV) sont opposés à ce que propose le SPE (des entretiens impersonnels, souvent trop rapides, des réponses partielles et différées)<sup>8</sup>.

Enfin, 12% pourraient être inscrits au SPE mais ne le sont pas.

Il s'agit pour la moitié d'entre eux d'adultes « primo-arrivants » et ne connaissant pas le SPE et les rouages de la recherche d'emploi en France, ou de jeunes à peine sortis du système scolaire. On peut considérer qu'ils sont ces « invisibles » qui seraient légion dans les quartiers prioritaires.

Pour l'autre moitié, il s'agit de cas « à la marge » : des personnes en fin de formation ou en fin de congés parental, des retraités souhaitant compléter leurs revenus, des salariés à temps partiel pensant ne pas avoir le droit de s'inscrire au SPE, etc.

Un nombre restreint (mais certain) de personnes déclarent être en recherche d'emploi mais ne pas vouloir être accompagnées.

Quelles conclusions peut-on tirer de cette photographie des bénéficiaires du dispositif MOVE ?

On constate tout d'abord que les invisibles, catégorie à la mode depuis quelques années tant dans l'espace médiatique que dans le champ scientifique, restent invisibles... ou n'existent pas ?

Il est intéressant de faire un parallèle avec les résultats de la thèse de Claire Bernot Caboche sur les jeunes invisibles (2016). Celle-ci tente de les définir et de les mesurer. Elle propose quatre degrés d'invisibilité pour être au plus proche de la réalité des situations (du jeune en emploi précaire au jeune sans statut dit en invisibilité totale).

Elle montre que sur le territoire qu'elle étudie (l'agglomération de St Quentin en Yvelines), seuls 13% des invisibles résident en QPV. Les QPV concentrent souvent une offre de services importante, du SPE et d'autres acteurs socioculturels susceptibles de faire le lien. Les jeunes connaissent ces acteurs et ont l'habitude de les côtoyer. Les invisibles viennent plutôt de zones rurales ou péri-urbaines. De même, ils sont 40% à venir de classes sociales moyennes ou supérieures, qui n'ont pas l'habitude de la relégation ni de faire appel aux structures sociales.

On peut penser qu'il en va de même dans les QPV marseillais. Le public des animateurs MOVE n'est pas invisible (en tout cas pas en invisibilité totale). Il est volatile, interstitiel, et fréquente le SPE ou les autres acteurs sociaux par intermittence. L'invisibilité renvoie plutôt ici à la difficulté à capter ce public et à apporter des réponses cohérentes, du fait des situations complexes de ces personnes<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Le format de cette communication ne nous permet pas de plus détailler les motivations des bénéficiaires. Bien qu'ils opposent souvent les animateurs MOVE aux conseillers du SPE, la critique envers eux est loin d'être unanime et donc à relativiser.

<sup>9</sup> Les « vrais » invisibles existent certainement bel et bien, à moindre échelle : étrangers en situation irrégulière, SDF, jeunes majeurs sortant de placement, sortants de prison... mais ils ne sont en tout cas que peu captés par le dispositif MOVE.

La réussite du dispositif MOVE à capter ce public vient de sa souplesse et de son approche globale, qui permettent de prendre en compte la personne dans son entièreté et dans sa complexité, sans l'enfermer dans des cases et quelle que soit sa situation, de lui proposer des réponses adaptées, mais aussi de prendre le temps de l'écoute. Tout ce que ne peut pas ou plus faire le SPE.

Nous touchons là à l'une des contradictions de l'évolution du SPE. La bureaucratisation toujours plus poussée qui lui est appliquée et l'activation des demandeurs d'emploi en laissent plus d'un sur le carreau. Des dispositifs parallèles sont alors créés pour les prendre en charge, telles les actions financées par l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) du FSE, l'accompagnement global de Pôle Emploi ou, à une plus petite échelle, le dispositif Impact Jeunes ou le dispositif MOVE.

La plasticité du dispositif MOVE a permis aux différents acteurs en présence (institutions, centres sociaux, SPE) de le remodeler chemin faisant afin de répondre à des besoins mal couverts pour des populations certes connues mais difficiles à prendre en charge. Aujourd'hui les animateurs MOVE travaillent de concert avec les conseillers à l'emploi du SPE. Ceux-ci mobilisent leur arsenal de dispositifs et de financements, alors que les premiers réalisent le « sale boulot », ou le « boulot en trop » (Cadet, cité dans Divay, 2009).

Enfin, cet exemple nous amène à nous interroger sur l'intérêt de rapprocher les acteurs institutionnels des acteurs de terrain, mais aussi de la communauté scientifique et – pourquoi pas – des bénéficiaires eux-mêmes, afin de coconstruire dès la phase amont des dispositifs les plus pertinents et efficaces possibles.

### **Bibliographie sélective :**

BERNOT CABOCHE Claire, Les jeunes « invisibles », De l'émergence d'un problème à l'élucidation des conditions de construction de réponses cohérentes. Thèse pour le doctorat de sciences de l'éducation, 2016.

Conseil d'Orientation pour l'Emploi, l'éloignement durable du marché du travail, 2014

CUZZOCREA Valentina, La catégorie des NEET : quel avenir ? in Conseil de l'Europe , *Points de vue sur la jeunesse – Volume 1. 2020 – Quelles perspectives ?* Conseil de l'Europe, « Hors collection », 2014, 192 p

DEMAZIERE Didier et JOUVENET Morgan (dir.), *Andrew Abbott. Sociologue de Chicago*, Paris, Presses de l'EHESS, 2016

DIVAY Sophie, La médiation sociale, un « nouveau métier » plus de 10 ans après son émergence ?, in Didier Demazière et al., *Sociologie des groupes professionnels*, 2009

France Stratégie, Marine Boisson Cohen, Lever les freins périphériques à l'emploi des jeunes : priorités et leviers, 2016

([https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/ppt\\_seance\\_5\\_01.12\\_freins\\_peripheriques\\_mbc.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/ppt_seance_5_01.12_freins_peripheriques_mbc.pdf))

GARRAUD Philippe, le chômage et l'action publique – le bricolage institutionnel, L'Harmattan, 2000

GAUDIN J.P, Gouverner par contrat, 2<sup>nde</sup> édition, 2007, Presses de Sciences Po

Grenelle de l'Insertion, rapport général, 2008

JEANNOT Gilles, les métiers flous, travail et action publique, éditions Octares, 2005

LAVITRY Lynda, Flexibilité des chômeurs, mode d'emploi. Les conseillers à l'emploi à l'épreuve de l'activation, Presses universitaires de France, 2015.

LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick, *Sociologie de l'action publique, domaines et approches*, Armand Collin collection 128, 2012

PILLON Jean Marie, Pôle Emploi. Gérer le chômage de masse, Presses universitaires de Rennes, 2017

SIBLOT Yasmine, Faire valoir ses droits au quotidien, Presses de Sciences Po – 2006

WARIN Philippe, le non-recours aux politiques sociales, PUG, 2016

ZUNIGO Xavier, La prise en charge du chômage des jeunes. Ethnographie d'un travail palliatif, Éditions du Croquant, coll. « Champ social », 2013, 248 p.